

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
 Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
 MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
 Les Abonnements et les Annonces sont
 reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
 tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER
 et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
 Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
 partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)		
<i>Départs de Saumur pour Nantes.</i>		
7 heures 10 minut.	soir,	Omnibus.
4 — 35 —	—	Express.
3 — 50 —	matin,	Poste.
9 — 04 —	—	Omnibus.
<i>Départ de Saumur pour Angers.</i>		
1 heure 02 minutes	soir,	Omnibus.
<i>Départs de Saumur pour Paris.</i>		
9 heures 50 minut.	mat.	Express.
11 — 49 —	matin,	Omnibus.
5 — 11 —	soir,	Omnibus.
9 — 52 —	—	Poste.
<i>Départs de Saumur pour Tours.</i>		
2 heures 02 minut.	matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut.	matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.		
Un an,	Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de- mandés, acceptés, ou continués, sans indi- cation de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.		

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Varsovie à la *Patrie*, le 18 octobre :
 Après avoir, pendant toute la journée du 15,
 cerné les fidèles réunis dans les églises de Saint-
 Jean et des Bernardins, le 16, à trois heures du
 matin, les soldats russes ont brisé les portes et les
 grilles et se sont jetés sur les hommes qui étaient
 présents, et qui se réfugiaient au pied des autels,
 dans les chœurs, dans les caveaux. C'était un spec-
 tacle horrible; les Russes, hurlant et blasphé-
 mant, frappaient à coups de crosse ces malheu-
 reux sans défense. Puis, ils s'accagèrent les
 autels, brisèrent les candélabres, arrachèrent les
 ornements sacrés, et dérobèrent tout ce qui avait
 quelque valeur. Quand tout eut été souillé par
 leurs mains barbares, les soldats entraînent au
 dehors leurs prisonniers, et, en les frappant et en
 les insultant sans cesse, conduisirent ainsi plus
 de 2,000 personnes dans la citadelle. Il y avait
 dans le nombre des vieillards, des enfants, des
 employés, des ouvriers et de hommes apparten-
 ant aux plus hautes classes de la société. Il s'y
 trouvait également trois officiers de l'armée russe,
 Polonais sans doute. Les femmes furent mises en
 liberté, ou plutôt on les arracha de force des bras
 de leurs maris ou de leurs frères.

Vous pouvez vous imaginer quel était le lende-
 main l'état de notre ville. Dans chaque famille une
 ou plusieurs personnes manquaient et l'on igno-
 rait leur sort. Vers midi seulement, les Russes
 commencèrent à relâcher quelques-uns de leurs
 prisonniers; ils élargirent d'abord ceux pour les-
 quels les amis ou les familles faisaient des instan-
 ces; puis les vieillards, les enfants et les
 paysans. Mais tous les jeunes gens, et en particu-
 lier les étudiants et tous les hommes de plus
 hautes classes sont encore enfermés au moment
 où je vous écris.

A la première nouvelle de la profanation des
 églises, une députation, composée de hauts digni-
 taires ecclésiastiques : M^r Deckert, M^r Yuszynski,

M^r Mayerczak, l'administrateur de l'archidiocèse
 de Varsovie, prélat Bialobrzewski; les chanoines
 Wyszynski, Craywickz et deux autres, se rendit
 chez le général comte Lambert, pour porter
 plaintes des outrages commis dans les sanctuaires.

Cette députation exposa au lieutenant les rai-
 sons graves qui avaient forcé l'autorité ecclésias-
 tique à sceller les portes des églises profanées,
 jusqu'au jour où elles pourraient être purifiées,
 et l'avertit qu'un ordre serait donné de fermer
 toutes les églises tant que la sûreté des fidèles ne
 serait pas officiellement garantie. Le général Lam-
 bert a compris l'immensité de la faute qui a été
 commise. Comme le prince Gortchakoff, le 27 fé-
 vrier, il a répondu qu'il était désolé de voir que
 ses ordres avaient été ainsi outrepassés; que les
 soldats étaient allés beaucoup plus loin qu'il n'eût
 voulu; que le clergé devait tenir compte de l'irri-
 tation des troupes, et que, par conséquent, il ne
 fallait pas, peut-être, sceller les églises profanées
 et encore moins fermer les autres. Il engagea
 vivement le clergé à laisser ouvertes celles où les
 soldats n'avaient pas pénétré.

Le clergé était au moment d'adhérer à cette
 dernière demande, lorsque le même jour parut
 un arrêté du préfet de police réglant le service de
 sûreté dans les églises. Cet arrêté prescrit « que
 » des agents se tiendront en permanence dans tous
 » les temples; et si des hymnes religieux patrio-
 » tiques étaient chantés, qu'ils devront prévenir
 » le commandant militaire du poste le plus rap-
 » proché et requérir l'intervention de la force
 » armée. Le cas échéant, ajoute l'arrêté, tous les
 » hommes seront saisis à leur sortie de l'église et
 » conduits en prison; les femmes et les enfants
 » seuls pourront se retirer librement. » On com-
 prend qu'avec de telles dispositions de la part du
 gouvernement, et qu'en présence d'un ordre sem-
 blable, aucune église n'est désormais à l'abri
 d'une profanation.

Aussi, comme cela doit se faire dans toutes les
 villes où le désordre règne et où les sanctuaires

peuvent être impunément violés, l'autorité ecclé-
 siastique a dû ordonner la fermeture provisoire
 de toutes les églises. L'administration informa
 immédiatement de cette mesure le directeur des
 cultes par une note longuement motivée, et lui fit
 savoir en même temps qu'une enquête ecclésias-
 tique allait être ouverte sur ces faits déplorables,
 conformément à la loi canonique, invitant à dési-
 gner à cet effet les délégués du gouvernement.

De même que les prêtres catholiques, les pas-
 teurs protestants ont fermé les temples et les is-
 raélites leurs synagogues pour les mettre à l'abri
 de semblables excès. Ainsi, dans ce moment,
 nous n'avons plus un seul endroit où nous puis-
 sions nous réunir pour implorer le secours de
 Dieu. Depuis ce matin, le peuple et les femmes en
 foule s'agenouillent et prient devant les portes des
 églises. Que sera-ce dimanche?

Dans ma dernière lettre, je vous écrivais que
 tous les commerçants ont voulu s'associer à la
 solennité de la cérémonie du 15 et ont fermé leurs
 magasins. Aussi la plus grande partie d'entre eux,
 cinq cents au moins, ont déjà reçu une injonction
 de verser, à titre d'amende, une somme de 100
 roubles chacun, avec menace, en cas de refus,
 de voir placer les garnisaires dans leurs apparte-
 ments. Les commerçants sont décidés à ne rien
 payer du tout; ils attendent les troupes.

Est-il besoin de vous dire, après ce que je viens
 d'écrire, dans quel état d'angoisse et d'agitation
 nous vivons? Non-seulement nous ne pouvons
 pas penser à nos affaires, mais nous ne pensons
 pas à nous-mêmes. La fatigue, la prison, les ou-
 trages, les blessures, la mort même, tout devient
 indifférent; on se fait à l'idée de la mort, mais on
 ne peut s'habituer à la vie sous un pareil régime.
 A chaque heure, nous apprenons l'arrestation de
 tel ou tel; ce ne sont plus des jeunes gens, des
 ouvriers qu'on enferme à la citadelle, mais des
 commerçants de premier ordre et de riches ban-
 quiers.

J'apprends à l'instant que le gouverneur mili-

FEUILLETON

LA PASSION DE LA MER

I. — GRIVEL.

L'habitude, a-t-on dit, est une seconde nature : mais
 le marin semble fait pour échapper au despotisme de la
 vie uniformément réglée, car, à vrai dire, il ne peut
 contracter aucune habitude. Il change de navire et de
 relations, comme de positions et de climats; successi-
 vement embarqué sur un vaisseau de guerre, un bâtiment
 de long-cours ou un caboteur, il se trouve aujourd'hui
 dans le port, demain en rade, après demain à la mer;
 tantôt sur l'Equateur, tantôt dans les glaces polaires. Ses
 camarades ne sont jamais les mêmes; à son bord, enfin,
 tout est accident dans sa vie matérielle : il a rarement son
 repas à heures fixes, et le sommeil jamais.

Eh bien, malgré cela, l'enfant de la mer est sujet à la
 loi commune : il devient en quelques années l'esclave
 de ses allures exceptionnelles. Tel rentier du Marais ne
 ressent pas un besoin plus impérieux de son journal du
 matin et de sa partie de domino du soir, que certains
 marins ne sentent celui d'être bercés par les vagues et
 de respirer le parfum de goudron.

Forcez-les à quitter leurs planches flottantes et à joir
 à terre d'un bien-être inusité : il leur faut user et abu-
 ser de tout; mais vient bien vite la satiété : une vague
 mélancolie les obsède, le spleen les dévore s'ils ne peu-

vent reprendre la bordée du large, bizarre nostalgie,
 qui fait de l'immensité de l'Océan une patrie plus chère
 encore que le clocher du village!

Le vrai matelot, on le sait, appartient également à la
 flotte et à la marine marchande, au long-cours et au ca-
 batage. Il est né sur les bords de la mer; la voix des la-
 mes se brisant à la grève s'est mêlée aux chansons de sa
 mère et de sa sœur; il a passé ses premières années sur
 une plage ou sur le quai du port; ses jeux d'enfant
 étaient déjà salés et goudronnés; la brise qui se jouait à
 à sa blonde chevelure était l'âpre brise du large; l'air
 qu'il respirait était imprégné de l'odeur du brai, du va-
 rech et de l'algue marine. A l'âge d'embarquer, on l'a
 fait mousse, ou plutôt il s'est fait mousse; car c'est autant
 par vocation, par instinct et de son propre mouvement,
 que pour obéir à la volonté paternelle, qu'il a pris le
 métier de marin. Depuis, il navigue, il court le monde,
 il est tour à tour pêcheur, marchand, canonnier, ou-
 vrier et même soldat, mais sans cesser d'être matelot.

Observez-le, vous l'entendrez se plaindre de sa vie
 nomade, vous l'entendrez maudire son sort ingrat, vous
 croirez qu'il n'aspire qu'au repos, au paisible séjour de
 la terre ferme. Et vous le plaindrez. Observez mieux,
 vous reconnaîtrez que la mer, sa vieille nourrice, est
 de sa part l'objet d'une passion profonde, qu'il ne com-
 prend pas lui-même.

A son insu, il est dominé par l'amour ardent de son
 aventureuse profession. Voyez! il ne peut se passer du
 mouvement de ses vagues chéries, des sourdes clamours

de son vent du sud-ouest aux ailes humides, des piquan-
 tes caresses de son vent du nord, de ses jeux du gaillard
 d'avant, de ses travaux, de ses dangers, de ses fatigues.

Ainsi, les vieux marins, envoyés à l'hôtel des Invalides,
 ne parviennent presque jamais à contracter l'habitude de
 vivre loin de la mer. Ils ne tardent pas à solliciter la
 grâce de retourner dans les ports.

Un exemple digne d'être cité est celui d'un soldat des
 bataillons d'Afrique, nommé Grivel, qui, lors de l'épou-
 vantable naufrage de *la Marne*, demandait, pour prix
 des services qu'il avait rendus en cette circonstance,
 l'autorisation de rentrer dans les équipages de ligne, où
 il avait précédemment servi.

Les regrets qu'un ancien matelot, délaissé au rivage,
 donne à l'Océan, sur lequel il a tant souffert autrefois,
 seront facilement compris, par tous ceux qui partagent
 les peines du cœur du banni et qui sympathisent avec
 ses nobles souffrances, par tous ceux enfin qui ont l'intel-
 ligence des sentiments généreux.

Le simple récit qui va suivre est populaire sur notre
 littoral. — Mieux encore que Grivel, Yvon Nordet offre
 une preuve frappante de l'empire exercé sur un verita-
 ble matelot par la passion de la mer.

LETTRE II. — YVON NORDET.

Le chasse-marin, le *Cendrier*, était un de ces petits
 bâtiments caboteurs dont les navigations routinières
 sont aussi invariables que le flux et le reflux de la mer.
 Il sortait tous les lundis d'une des criques du bas de la

taire Gerstenzweig est dangereusement malade. On a fait venir auprès de lui le pasteur Ludwig pour lui donner la communion. Hier, il était encore bien portant et ordonnait les actes qui viennent de se passer. Les Russes racontent qu'il a été pris d'un étourdissement, qu'il est tombé et qu'il s'est grièvement blessé à la tête. On dit aussi que le général Lambert est profondément abattu, et que la grande fatigue a déterminé chez lui un crachement de sang.

Cracovie, 22 octobre. — La distribution de proclamations insurrectionnelles continue à Varsovie en dépit de l'état de siège. L'agitation est toujours croissante. La rigueur des autorités est arrivée au point que, pendant deux jours, on a repoussé de la frontière un grand nombre de voyageurs étrangers, sans distinction de rang.

Parmi ces personnes se trouve un diplomate autrichien qui est retourné à Vienne pour déposer sa plainte.

La solution que nous avons appelée de tous nos vœux, à propos de la question mexicaine, paraît devoir résulter des délibérations des trois puissances, à ce que dit du moins la *Correspondencia* du 17 de ce mois.

Ce journal publie une lettre de Paris, dans laquelle on lui apprend que, grâce à l'assistance du gouvernement français, l'Angleterre accepte enfin les idées de l'Espagne et de la France. L'action collective des trois puissances, dit cette correspondance, aura pour but la réparation des outrages qui ont été faits aux puissances, et l'occupation des douanes de Tampico et de la Vera-Cruz; cependant, si l'état d'anarchie de la république nécessite qu'on aille jusqu'à la capitale, ou que le désir des Mexicains se prononce en faveur d'un protectorat de l'Europe, pour en finir avec leurs misérables tyrans et fonder un gouvernement stable, alors l'Angleterre, la France et l'Espagne contribueront en commun à cette œuvre.

Le correspondant du journal espagnol pense que la base de la convention sera que les cortès du Mexique, élues avec une entière liberté et sous la protection du drapeau des trois puissances, décident des destinées futures du Mexique, l'Espagne, l'Angleterre et la France s'engageant à n'occuper aucun point de ce vaste empire, dont l'indépendance sera placée sous le protectorat de l'Europe occidentale.

Personne ne doute que le vœu du pays, comme cela est arrivé en Belgique et en Grèce, ne se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle, l'unique forme de gouvernement qui puisse empêcher la dissolution du Mexique, si son parlement a la bonne fortune de choisir un prince digne de gouverner ce pays. Il paraît que l'Angleterre propose aux trois puissances protectrices de n'accepter pour aucun prince de leurs familles royales la couronne du Mexique.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette solution peut être considérée comme acquise et définitive. Nous souhaiterions vivement qu'il en fût ainsi; mais alors même que les détails rapportés

dans la lettre adressée à la *Correspondencia* ne seraient pas tous exacts, on peut admettre dès aujourd'hui qu'en principe les idées franco-espagnoles ont prévalu et que l'intervention des puissances aura un caractère tout différent des simples réclamations auxquelles le cabinet de Londres voulait se borner. (La Patrie.)

Le journal *Italie* assure que le décret depuis si longtemps attendu, qui consisterait à accorder amnistie pleine et entière aux déserteurs de l'armée régulière qui ont fait partie de l'armée méridionale sous les ordres du général Garibaldi, serait à la veille d'être publié par M. le ministre de la guerre. Ces militaires seraient réintégrés dans l'armée régulière avec leurs grades respectifs.

Comme complément à cette haute mesure de conciliation (mais en ceci, dit le journal italien, nous ne pouvons publier les renseignements suivants que sous toutes réserves), il s'agirait de créer des dépôts où une instruction sommaire serait donnée aux officiers de l'armée méridionale approuvés par la commission du scrutin, et où, après un temps donné, ces officiers pourraient être admis dans les rangs de l'armée régulière.

Naples, 21 octobre. — Plusieurs conspirateurs réactionnaires ont été arrêtés; parmi eux se trouve le prince d'Ottajane. Malgré les bruits qui courent sur une prochaine tentative de ce parti, la ville est parfaitement tranquille.

M. Minghetti, ministre de la justice, accompagnera le général de La Marmora à Naples.

Turin, 22 octobre. — A Naples et en Sicile l'anniversaire du plébiscite a été fêté partout avec enthousiasme et au milieu d'un ordre parfait. La flotte anglaise mouillée à Naples était pavoisée. Le général Cialdini a assisté à l'inauguration du monument de Vico sur la place du Plébiscite.

L'*Opinione* annonce que le roi de Prusse a décoré le général Della Rocca du grand cordon de l'Aigle-Noir et que les princes royaux de Prusse ont visité le général qui aurait été l'objet des marques de distinction de la part d'autres princes étrangers et notamment du grand-duc Nicolas de Russie, du comte de Flandres et du duc de Bade.

On mande de Malte le 19 que les réactionnaires napolitains ont nolisé un navire maltais. Un ancien consul bourbonnien dirige ces menées. Des émigrés espagnols carlistes sont arrivés dernièrement à Malte. — Havas.

Madrid, 21 octobre. — L'infante Concepcion est morte à deux heures et demie de l'après-midi.

On assure que la France, l'Espagne et l'Angleterre ont signé le traité concernant l'expédition du Mexique.

La majorité des cortès est assurément favorable au ministère.

Dans la soirée, la police a saisi la presse d'un journal clandestin intitulé: *el Monigote*. Cette presse était en train de fonctionner.

Une frégate de guerre espagnole a détruit dans le port de Mourbia, un navire libérien qui s'était emparé d'un navire de commerce espagnol. — Havas.

COURONNEMENT DU ROI DE PRUSSE.

On écrit de Königsberg, le 17 octobre, au *Moniteur*:

« Les ambassadeurs extraordinaires étaient arrivés à Königsberg avant-hier au soir. Hier mercredi, à trois heures, ils ont été admis successivement à présenter au roi leurs lettres de créance.

» A cinq heures, il y avait au château un grand dîner, présidé par le roi et la reine, auquel tout le personnel des ambassades était invité. Le soir, les Etats de la province ont offert à Leurs Majestés une fête, concert et bal. Le concert a été marqué par un incident d'un vif intérêt. L'archestre et les chœurs venaient de chanter l'hymne national. A la reprise, les assistants, par un mouvement unanime et spontané, ont uni leurs voix à celles des chœurs. L'effet de ces mille voix répétant l'hymne avec un sentiment profond a été saisissant. Leurs Majestés en ont été extrêmement touchées et émues.

» Un incident de cette soirée mérite, si je ne me trompe, d'être particulièrement signalé. S. A. I. le grand-duc Nicolas, frère de l'empereur de Russie, qu'il représente ici comme ambassadeur extraordinaire, s'est spontanément approché du maréchal de Mac-Mahon, et s'est longuement entretenu avec lui dans un langage qui ne pouvait que flatter vivement son patriotisme et son dévouement à l'Empereur. Cet empressement bienveillant du prince était d'autant plus remarquable, que l'ambassadeur de France n'avait pas fait de visite et ne s'était pas encore fait présenter à Son Altesse Impériale. Le grand-duc était accompagné par le général Souwarow. Quelques instants après, l'archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, envoyé au même titre à Königsberg, est venu également dans de semblables conditions, se mettre en relations avec le maréchal et lui exprimer les mêmes sentiments. Cette courtoise démarche des frères de deux grands souverains auprès de l'ambassadeur de France n'a-t-elle pas une haute signification?

» Ainsi qu'on le voit par ces premiers détails, la France est dignement représentée à Königsberg, et son représentant a la satisfaction de n'y entendre que les expressions de sentiments sympathiques et de justes appréciations de la grandeur à laquelle elle s'est élevée sous le règne de l'Empereur.

» Depuis qu'il a passé la frontière, le maréchal de Mac-Mahon a été, partout où il a été reconnu sur sa route, l'objet de l'empressement le plus sympathique. Mais c'est surtout dans le trajet de Berlin à Königsberg qu'il en a reçu les plus vifs témoignages. La cour de Prusse avait fait préparer un train spécial pour les invités à Königsberg. Un wagon, désigné par une étiquette attachée aux portières, y était réservé pour chacune des ambassades extraordinaires. Dans toutes les stations, la foule se pressait autour du wagon sur lequel

Loire pour aller porter de l'engrais sur la côte de Vendée.

Une famille de trois marins composait à elle seule tout l'équipage: Pierre Nordet le grand père était patron, son fils Yvon matelot, son petit fils mousse.

Lorsqu'ils revenaient de leur expédition hebdomadaire et qu'ils avaient amarré le bateau, ils regagnaient joyeusement leur demeure où les attendait la femme d'Yvon; ils passaient alors deux ou trois fois vingt-quatre heures chez eux, travaillant pendant le jour à charger, à réparer les agrès ou à mettre la coque en état, le soir et le dimanche entier ils se reposaient.

Au dire des pêcheurs du pays, les Nordet étaient d'intrepides et bons marins, pratiques de la côte, habiles à manœuvrer, unis entre eux comme la vergue et le raban.

Un matin, — à l'époque des grandes marées d'automne, ils appareillèrent avant le lever du soleil; Pierre gouvernait, son fils roulait les cordages et mettait de l'ordre sur le pont; le mousse préparait le déjeuner.

— Sais-tu qu'il vente la peau du diable! dit le vieux patron; nous dérivons comme une bouée; il sera malaise de doubler la bahse aujourd'hui.

— Dame! s'il faut lui passer sous le vent, nous rattraperons ça en courant un bord de plus.

Pierre Nordet cherchait des yeux le récif dont il venait de parler; mais la mer était haute et un rideau de brouillards cachait les terres.

— Ah ça! j'ai-t-y les yeux embrumés aussi; je n'y vois pas plus que dans une soute à charbon!

— Le ciel est noir comme le chapeau du commissaire; on dirait qu'il va pleuvoir du goudron ou de l'encre.

— Pas moyen de voir gros de terre de quoi y planter un oignon; m'est avis pourtant que nous avons été dressés au large.

— Moi, dit Yvon en hochant la tête, je gagerais ma pipe enluttée et mon cotillon neuf avec, contre une queue de hareng saur, que nous sommes en terre des brisants.

Le mousse monta sur le pont en ce moment; il se pencha sur la lisse et cria avec terreur: « Roche! roche! loffe tout! »

C'était trop tard! un choc violent ébranla la barque, les mâts craquèrent et tombèrent tous à la fois, la barre du gouvernail prit le patron par le milieu du corps et le jeta à la mer; puis le *Cendrier*, dont le flanc s'était ouvert contre l'écueil, s'affaissa sensiblement.

— A l'eau! à l'eau! et lesté! cria Yvon à son fils.

A ces mots, il s'élança lui-même hors du navire qui ne tarda pas à disparaître.

En pareille circonstance, la force d'attraction du remous est telle, que les plus habiles nageurs sont engloutis s'ils ne se trouvent au-delà d'un rayon proportionné aux dimensions du bâtiment naufragé; mais déjà le matelot était à quelques brasses du lieu du désastre; par des efforts inouïs il parvint à se maintenir à fleur d'eau.

Dès que le gouffre fut refermé, Yvon se dirigea vers la balise dont l'extrémité seule était à découvert; le vieux patron s'y tenait accroché.

— Avez-vous vu petit Pierre? demanda-t-il.

Une heure plus tard, la brume s'était dissipée, et les côtes se dessinaient dans le lointain aux premières clartés du jour. La marée descendante avait laissé presque à sec la partie supérieure du rocher; les lames brisaient aux pieds des deux marins silencieusement appuyés contre la tige de fer. Ce fut le père qui prit la parole:

— Il n'a pu se debaler à temps, dit-il avec tristesse: sans cela il serait avec nous.

Une larme glissa sur la joue ridée du caboteur et s'y mêla à l'écume de la mer. Yvon jeta un regard sur son père et un second sur les vagues.

— Pauvre enfant! murmura-t-il.

— Dire qu'un ancien pilote comme moi, reprit le patron, que Pierre Nordet a perdu son bâtiment ici! Ici! continua-t-il en frappant du pied, sur une roche que je connais, depuis cinquante ans!

Comme il parlait, un mât du *Cendrier* se dégacha du fond et vint flotter auprès du récif.

— Père, il n'y a à faire ni un ni deux, s'écria Yvon: faut crocher ce bout-hors et nous laisser dériver de-sus.

— File ton nœud si tu veux, mon garçon; chacun pour soi, vois-tu! mais je ne dérape pas. Nous sommes sur la route des caboteurs; quelqu'un d'entre eux nous sauvera en passant.

— Croyez-moi, père, bas le paletot, en route pendant qu'il en est temps encore!

— Quand je t'ai dit non, c'est non!... Je ne suis pas un pennon, ni une fille, pour virer de bord à tout vent.

on lisait le nom de la France, et ne s'occupait qu'à tâcher de voir son illustre représentant.

» Cependant un accueil encore plus flatteur attendait ici l'ambassadeur de l'Empereur des Français. Depuis son retour dans ses États, le roi de Prusse s'est montré on ne peut plus satisfait de sa visite à Compiègne. Il répand volontiers autour de lui les impressions qu'il en a rapportées. Il dit, je crois pouvoir vous assurer que ce sont ses propres paroles, qu'il a été reçu absolument comme il désirait l'être; que, s'il avait été possible qu'il réglât lui-même la manière dont il devait être reçu, il ne l'aurait pas fait autrement. Ces impressions du roi sont acceptées et partagées avec empressement par son gouvernement et son pays. Elles exerceront certainement une heureuse influence sur les relations de la France et de la Prusse. Elles n'ont pas peu contribué à l'accueil tout particulièrement bienveillant que le roi et la reine ont fait à l'ambassade de France.

« Dans la soirée, le roi et la reine successivement ont causé longtemps avec le maréchal de Mac-Mahon. Le roi a encore parlé de Compiègne, de la France et de l'Empereur en termes qui ne pouvaient qu'inspirer à l'ambassadeur de Sa Majesté une respectueuse reconnaissance. La reine, après avoir exprimé, comme le roi, ses sentiments personnels pour le maréchal, lui a parlé en détail des embellissements de Paris, et, avec un goût rare, des arts en France. Leurs Majestés ont ensuite adressé la parole à tous les membres de l'ambassade française, en trouvant des mots aimables et intéressants pour chacun d'eux.

On mande de Königsberg, le 18 octobre :

Aujourd'hui à dix heures et demie du matin, les représentants des puissances étrangères étaient conviés au château pour le couronnement. La cérémonie a été tout intime et elle a eu lieu dans la chapelle et dans la cour de ce vieux manoir.

La seule chose qui, à l'extérieur, pouvait faire supposer, à part la foule qui s'empressait aux abords, qu'il s'y passait quelque solennité extraordinaire, était un vaste et riche pavillon aux armes prussiennes qui flottait au sommet de la tour de la chapelle.

Voici le coup d'œil de la cérémonie dans son instant le plus majestueux.

Au centre, sur son trône, S. M. le roi de Prusse, la couronne en tête, le sceptre dans la main droite, un riche manteau royal jeté sur ses épaules, vêtu de la tunique nationale et d'un pantalon de casimir blanc long. Près de lui, au pied du trône, un officier général portant la bannière nationale; autour de S. M. les grands officiers de sa maison et de l'armée réunis. Les tribunes de droite et de gauche étaient remplies de dames en costumes de cour ou de bal, de hauts dignitaires et généraux nationaux ou étrangers dont l'uniforme étincelait d'or et de pierreries.

Au pied de l'estrade, des deux côtés, deux pelotons de gardes; au centre, vis-à-vis du trône, un groupe d'officiers portant les drapeaux de l'armée prussienne; plusieurs lignes d'infanterie pro-

longeaient la galerie jusqu'à l'église et formaient un vaste carré devant les tribunes.

A droite et à gauche de la cour et en arrière des stalles réservées aux personnes privilégiées, étaient réunies les corporations de la ville, avec leurs divers attributs et bannières.

D'autres tribunes, mais moins riches, étaient adossées aux constructions latérales du château. Le canon tonnait, la musique exécutait l'air national. C'était vraiment beau et imposant.

Montée sur son trône vers midi et demi, Sa Majesté en est descendue, pour rentrer dans ses appartements, vers trois heures, après avoir, à deux reprises, salué de son sceptre les assistants, qui ont répondu à la politesse royale par les cris les plus sympathiques et les marques d'enthousiasme les plus vives.

Ce soir, il y a grand dîner à la cour, et la ville tout entière est illuminée. Demain soir samedi, dans la grande salle des Moscovites, concert pour lequel les invitations sont faites au nom du roi et de la reine. Après-demain dimanche, un train spécial reconduira les invités de Leurs Majestés à Berlin où les fêtes doivent se continuer.

Berlin, 22 octobre. — Le canon et le son des cloches ont annoncé l'entrée de Leurs Majestés. Toutes les maisons sont magnifiquement ornées et pavoisées.

La rue que le cortège parcourt, de la porte de Francfort au château, est entièrement bordée de mâts vénitiens et présente l'aspect le plus splendide. Les rues sont remplies par une foule innombrable, les maisons sont garnies de spectateurs jusqu'au sommet des toits.

Leurs Majestés sont visiblement émues des acclamations non interrompues qui les accueillent, et elles y répondent de tous les côtés par des saluts pleins d'affabilité. — Havas

FAITS DIVERS.

Une dépêche de Marseille, du 21 octobre, porte :

Le général de Goyon est arrivé ce soir de Rome. Le nouveau nonce du Pape en France est également arrivé, venant de Munich. Il doit s'embarquer cette nuit pour Rome, où il va prendre ses instructions.

— On écrit de Marseille, le 19 octobre, au *Messageur du Midi* :

« Les importations de blé de cette semaine se sont élevées à 219,612 hectolitres de toutes provenances.

« Nous avons reçu aujourd'hui 4,400 hectolitres de blé de Marianopoli et 8,100 hectolitres de blé de Taganrock. »

— On écrit de Saint-Denis-du-Sig au *Moniteur algérien* que la récolte des cotons promet d'être fort satisfaisante.

— On mande de Nîmes le 22 octobre, à onze heures du matin, que le mauvais temps qu'il fait depuis dimanche a retardé les travaux entrepris à Lalle, et ce ne sera probablement que le

23 que l'on pourra pénétrer dans le premier niveau des galeries exploitées. M. l'inspecteur Fournel, arrivé dans la nuit du 20 au 21, s'est mis immédiatement à l'œuvre.

— Un détachement de la 5^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, qui a fait la campagne de Chine, est arrivé hier matin à Vincennes. La musique du 9^e d'artillerie monté était allée au devant de ce brave détachement, qui a fait son entrée à Vincennes au milieu des plus chaleureuses acclamations.

Ce détachement était sous les ordres de M. Viau, lieutenant en premier au 5^e régiment d'artillerie.

— On sait que deux jeunes princes de la maison d'Orléans viennent de prendre du service dans l'armée fédérale des États-Unis. Voici, sur ce sujet, quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Le prince de Joinville était allé demander l'année dernière et avait obtenu du président Buchanan l'admission de son fils, le duc de Penthièvre, à l'Académie navale des États-Unis. Comme il se disposait, il y a deux mois, à l'y conduire, ses deux neveux, le comte de Paris et le duc de Chartres, crurent l'occasion bonne pour eux de faire le voyage de l'Amérique du Nord. Ils se joignirent en conséquence à leur oncle, et arrivés à New-York ils se préparaient, au bout de cinq jours, à le quitter pour se rendre dans le Par-west et y chasser le bison parmi les tribus sauvages. Ils crurent toutefois, après l'excellent accueil qui leur avait été fait partout et en particulier à l'école militaire de West-Point, qu'il était de leur devoir d'aller à Washington faire une visite au président Lincoln. Là ils se trouvèrent au milieu d'un grand mouvement de troupes, qui commença à éveiller chez eux l'instinct militaire de leur âge et de leur famille. En se portant ensuite aux avant-postes, ils entendirent le bruit du canon, respirèrent l'odeur de la poudre, et l'idée leur vint aussitôt de faire cette campagne comme volontaires, si la chose leur était possible. Ils ne prirent pas un bien long temps pour délibérer : dès le lendemain ils avaient demandé l'autorisation du général McClellan, dès le sur-lendemain ils l'avaient obtenue. Le général a consenti à les recevoir dans son état-major avec les épaulettes de capitaine; mais, appréciant avec une parfaite délicatesse la situation des deux jeunes princes, il se les est attachés comme simples volontaires, et sans exiger d'eux le serment auquel est assujéti tout officier entrant dans l'armée fédérale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Moniteur* :

Un journal a annoncé et quelques autres ont répété après lui que, par suite d'une décision récente, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1860, envoyés dans les dépôts d'instruction le 1^{er} octobre, et qui devaient y rester jusqu'au 1^{er} janvier prochain, y seront maintenus jusqu'au 1^{er} mars.

Yvon courba la tête avec résignation, suivit d'un œil de regret l'espar qui s'éloignait et s'assit à la base de la balise.

— Vas-y donc! vas-y! nom d'une pipe! chacun a son idée! s'écria Pierre : il ne sera pas dit que je t'aurai coïné deux fois dans les pierres à fusil. Si tu avais une peau de rechange, à la bonne heure! mais tu n'en as qu'une : liberté de manoeuvre! mets le cap où tu voudras!

Yvon se leva brusquement, et prenant la main de son père :

— Eh bien! ça vaux mieut. Si vous trouvez l'embellie, qu'on vous sauve, vous prendrez soin de ma pauvre Marie-Jeanne, pas vrai? De cette façon, faut espérer qu'un de nous deux au moins *parera la coque*.

Le matelot attacha ses hardes à la verge de fer et embrassa pour la dernière fois le vieux patron.

— Adieu! dit-il alors en faisant un signe de croix; puis il se jeta à la nage. Il ne tarda pas à atteindre l'espar que les courants entraînaient au large; ses jambes nerveuses, s'y fixant par une étreinte désespérée, y restèrent pour ainsi dire, soudées et inflexibles comme un étan.

Le jour et la nuit suivante s'écoulèrent en entier, la mer descendit et monta deux fois avant que, ramené par la marée vers l'embouchure du fleuve, Yvon pût revoir la funeste balise où ses habits se balançaient toujours, par là à un signal de détresse.

Il regardait autour de lui d'un œil mourant, espérant que son père avait été sauvé, lorsqu'il sentit le contact

d'un corps étranger : — c'était une tête séparée du tronc.

Il la prit par les cheveux, et reconnut celle du vieillard, que les aspérités tranchantes du roc avaient ainsi mutilée au moment du reflux.

Le marin frissonna d'horreur; son énergie l'abandonna; ses yeux se fermèrent involontairement; par un mouvement convulsif, il embrassa le mât plus fortement que jamais; puis il roula longtemps, tantôt vers la côte, tantôt vers la pleine mer.

Lorsqu'il reprit ses sens, il était dans sa chaumière.

Laisse sur la plage par les flots, des pêcheurs l'avaient recueilli en ne le détachant qu'avec peine du bout-hors sur lequel il avait passé plus de quarante-huit heures.

Une année à peine s'était écoulée depuis la perte du *Cendrier*, quand un homme, à qui des jambes horriblement arquées donnaient une étrange démarche, se présentait chez le commissaire de marine, demandant à rembarquer.

C'était Yvon.

Il renonçait par cela même à une pension qui lui avait été allouée sur la caisse des invalides.

La mer l'avait estropié et ruiné, la mer servait de tombe à son fils, elle lui avait jeté en dérision la tête de son père, et pourtant il voulait naviguer encore; la terre lui brûlait les pieds, il lui fallait sa vie de matelot, le roulis d'un navire et les émotions de la tempête. Il reprit donc son orageuse profession, l'exerça longtemps, et ne l'abandonna que lorsque, brisé par l'âge et les infirmi-

tés, force lui fut enfin de pourrir au rivage comme une chaloupe échouée.

Il passa les six derniers mois de sa vie à regretter son métier, et mourut sur le bord de la mer, en aidant des pêcheurs dans leurs travaux.

Cette simple histoire est vraie et vivante chez les riverains de la Loire, à qui la fin tragique du chasse-maree, de son patron et de son mousse, fournit souvent, dans les veillées d'hiver, un lamentable sujet de conversation.

L'on prouve, en le racontant, que le meilleur pilote, — car le vieux Nordet jouissait comme tel d'une réputation justement méritée, peut perdre son navire de beau temps.

L'autre fait des réflexions superstitieuses sur la disparition du petit Pierre dont le corps n'a jamais été retrouvé.

Un troisième déclare que rien n'est plus mauvais que de répéter toujours le même voyage.

— On a idée, pour lors, ajoute-t-il, que les roches vous connaissent, et on fait son quart en demoiselles.

Mais nul ne s'étonne qu'Yvon ait osé reprendre la mer, sa conduite leur semble toute naturelle; et si vous en témoignez la moindre surprise, ils vous répondent, comme ce marin de tous les ans, dont le père, l'aïeul et le bisaïeul avaient péri naufrages : — Où est mort votre père? — Dans son lit. — Votre grand père? Dans son lit. — Et comment après cela osez-vous vous mettre au lit? (La suite au prochain numéro.)

Ce fait est complètement inexact; la prétendue décision n'existe pas.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1860 ne seront, comme l'ont été ceux de la classe de 1859, maintenus que pendant trois mois dans les dépôts d'instruction.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Lors de la formation des tableaux de recensement pour le tirage de la classe de 1860, M. le maire de Colombiers s'aperçut, en compulsant les registres des actes de naissance, que le nommé Babin (Félicien), jeune conscrit, né le 9 juin 1840, avait été enregistré comme enfant du sexe féminin et sous le prénom de Félicienne. Le maire pensa, avec raison, que ce jeune homme ne pouvait être appelé à participer au tirage tant que sa qualité ne serait pas constatée par son état civil. Il demanda d'office à M. le procureur impérial la rectification de cet acte, afin de faire attribuer légalement au jeune Babin son sexe et son prénom véritables.

Un jugement du tribunal civil de Châtelleraut, rendu à la requête du ministère public, le 14 janvier 1861, ordonna la rectification de l'acte de naissance du 9 juin 1840. Ce jugement a été enregistré en débet le 16 janvier suivant.

Depuis, M. le receveur de l'enregistrement, se fondant sur ce que le cas dont il s'agit n'est pas spécialement prévu par les instructions de son administration et ne peut, par conséquent, être rangé parmi les exceptions de droit, a réclamé au

sieur Babin le paiement des droits de timbre, d'enregistrement et de greffe dont la formalité a été donnée en débet. Il ajoute que cette rectification pourra plus tard servir au jeune Babin, dans le cas de mariage, par exemple; que dès lors il en retirera un bénéfice personnel, et que, par conséquent, le jugement dont il s'agit a été rendu dans son intérêt.

La partie intéressée, ainsi que le maire de Colombiers, prétendent au contraire que ces droits ne doivent pas être mis à la charge de Babin; que le jugement dont il s'agit doit être assimilé aux actes ayant pour but l'application de la loi sur le recrutement de l'armée; lesquels, en vertu de décisions spéciales, doivent être visés pour timbre et enregistrés gratis. Ils objectent non sans raison, ce nous semble, que Babin ne saurait être tenu de payer les frais d'un jugement qu'il n'a point requis et qui a été rendu sans sa participation non dans son intérêt particulier, mais bien au contraire pour l'obliger à participer aux charges imposées par la loi du 21 mars 1852; que cette participation est profitable à l'ensemble des jeunes gens appartenant à cette classe, et qu'il s'agit, dès lors, d'un acte d'intérêt public.

A quoi l'on peut ajouter encore, en faveur de Babin, que si celui-ci retire un jour un intérêt direct de cette rectification, il peut se faire aussi qu'elle lui soit toujours inutile, s'il ne se trouve jamais dans le cas de vouloir recourir à son état civil; qu'on ne saurait asseoir la perception d'un impôt sur une éventualité; et enfin que Babin ne peut être aujourd'hui passible des conséquences

d'une erreur commise, à son insu et sans sa participation, par l'officier de l'état civil chargé de rédiger son acte de naissance.

Il y a là, ce nous semble, une intéressante question de droit, qui pourra donner matière à controverse, mais qui, selon nous, ne peut être décidée qu'en faveur du jeune conscrit.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On communique à la *Patrie* la dépêche privée suivante :

Francfort, 23 octobre. — On mande de Pesth que les bureaux des principaux journaux ont été occupés par la force armée.

De nombreuses patrouilles parcourent les rues. La cavalerie et l'artillerie, mèche allumée, stationnent sur les places publiques.

Des luttes ont eu lieu entre les militaires et les paysans; ces derniers se refusent au paiement de l'impôt. Le sang a coulé des deux côtés.

BOURSE DU 22 OCTOBRE.

5 p. 6/0 baisse 20 cent. — Ferme à 67 95.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 95 90.

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 67 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre-Athanase Lemoine, marchand de chaux, demeurant au Vaudelnay-Rillé, sont de nouveau prévenus, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 8 novembre prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, dûment enregistrés. — Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.

Le greffier du tribunal
Th. BUSSON.

(523)

A LOUER

Pour Noël prochain.

UN APPARTEMENT AU SECOND, maison de M^{me} veuve LÉCHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

Sur baille de mise à prix.

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 1, autrefois occupée par M^{me} de Boisandré.

Sur la mise à prix de trois mille neuf cents francs, nette de tous frais de poursuite et de tous frais d'acte.

L'adjudication aura lieu le dimanche 27 octobre courant, à midi, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange. (515)

TERRAINS

A VENDRE

Rue Verte,

Attenant à l'établissement des Pompes funèbres et à M. Cholet, entrepreneur.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE OSERAIE

en plein rapport, et plantée de peupliers.

Contenant environ cinq hectares cinquante ares, située à Saint-Just-sur-Dive, joignant le canal de la Dive.

S'adresser :

1° A M. SAMSON BOUTIN, fils, rue du Port-Cigogne, à Saumur;

2° A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

3° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (516)

Occasion

A VENDRE

UN BEAU BREAK.

S'adresser à M. le capitaine DE BONNE, rue Beaurepaire, 31. (499)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Saumur, P. GODET, imp.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour legros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Saugy, M. CRAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS . . . 18f. 10f.
Corse, Algérie
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat qu'elle chercherait vainement à atteindre toute publication rivale, sa connaissance à nul autre pareille.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 62, à Paris.

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2° 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR; — 3° 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4° 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5° 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricôt; — 6° Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7° et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M^{me} Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccone; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{me} la C^{te} DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccone, M^{me} Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,